



EXERCICE 1924

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MARS 1925

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES



IMPRIMERIE BADER & Co, MULHOUSE

1925

EXERCICE 1924

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MARS 1925

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

IMPRIMERIE BADER & C^{IE}, MULHOUSE

1925

SIÈGE SOCIAL :

MULHOUSE, 1, Rue du Havre

AGENCES: 23, GRAND'RUE et 3, RUE DU SAUVAGE

SUCCURSALES:

Metz, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Zurich.

AGENCES:

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Saint-Louis,
Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat, Saverne, Schirmeck, Thann, Thionville.

BUREAUX PERMANENTS:

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Lapoutroie, Neuf-Brisach,
Obernai, Pfaffenhofen, Ribeauvillé, Rouffach, Saint-Amarin, Soultz (H'-Rhin).

BUREAUX PÉRIODIQUES:

Betschdorf-le-Bas, Bouxwiller (Bas-Rhin), Burnhaupt-le-Haut, Drusenheim, Durmenach, Epfig,
Ferrette, Gelspolsheim, Lembach, Marckolsheim, Niederrödern, Orbey, Reichshofen, Rothau,
Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Sierentz, Soufflenheim, Soultz-sous-Forêts,
Sundhouse, Villé, Wasserling, Wisches, Soultzmatt.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

— 1924 —

- MM. Eugène **RAVAL**, O *, Banquier à Paris;
Président;
- Paul **CHAMBAUD**, Industriel à Mulhouse;
Vice-Président;
- Léon **DARDEL**, O *, Industriel à Paris;
Vice-Président;
- Marc **BERNHEIM**, O *, Industriel à Paris;
- Paul **FUZELIER**, Ancien Banquier à Saint-Dié;
- Charles de **FRÉVILLE** de **LORME**, Industriel à Paris;
- Edouard **GAST**, *, Industriel à Isenheim;
- Paul **JOURDAIN**, *, Industriel à Altkirch;
- Arnold **SEYRIG**, *, Industriel à Mulhouse;
- Henri **SCHLUMBERGER**, Industriel à Mulhouse;
- Henri **THIERRY MIEG**, *, Industriel à Mulhouse;
- Fernand **VOGT**, *, Industriel à Mulhouse.

DIRECTION

Paul **SALMON**, Administrateur délégué.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1924.

Cet exercice a été marqué par des mouvements excessifs du marché des devises dans les deux sens, mouvements qui ont eu des effets directs sur le volume et la valeur relative des affaires d'exportation, notamment dans la branche textile qui intéresse plus particulièrement notre région, et qui ont déterminé des besoins de trésorerie auxquels nous avons eu à répondre.

En effet dès Janvier la Livre et le Dollar cotaient respectivement 96 et 23 et il était visible que le marché des changes était dominé par la spéculation; les mesures prises par la Banque de France en portant successivement à 5 1/2, puis 6% le taux de l'escompte et à 6 et 7% le taux des avances, n'apportèrent qu'une légère modification, toute momentanée d'ailleurs, à la situation, et la progression se poursuivit jusqu'à atteindre pour la Livre le cours de 120 et celui de 28 pour le Dollar.

En même temps les demandes de marchandises de la part de l'étranger déjà, au moins pour les textiles, beaucoup plus importantes qu'en temps normal, s'accroissent considérablement.

L'intervention de la Banque de France, sur la demande de l'Etat, et avec le concours de quelques banques françaises et étrangères, eut un rapide effet de correction, montrant ainsi ce qu'avait d'artificiel la dépréciation de notre devise; mais comme il arrive toujours en pareil cas, la réaction se produisit un peu

brutale et les cours de 15 et de 65 auxquels avaient été ramenés respectivement le Dollar et la Livre se relevèrent ensuite assez rapidement sous l'influence des achats du commerce et de l'industrie qui jugeaient avantageux de couvrir à ce taux, pour un certain temps, leurs achats de matières premières.

On peut d'autre part juger de l'importance des transactions et par suite des besoins de crédit de notre clientèle en se référant aux chiffres des exportations pour les onze premiers mois de 1924 : douze milliards contre sept milliards en 1923 pour l'industrie textile.

D'une façon générale, et dans des proportions différentes d'ailleurs, la production industrielle a sensiblement augmenté en France.

Nous avons, comme toujours, donné à notre clientèle les concours dont elle a eu besoin, dans les conditions de sécurité nécessaires, tout en l'incitant cependant à renforcer ses ressources propres afin de les mettre en harmonie avec les nécessités actuelles.

Notre exploitation nous a, dans ces conditions, donné des résultats sensiblement supérieurs à ceux de l'an dernier et les circonstances un peu exceptionnelles que nous avons traversées nous ont permis en outre d'étendre nos relations de façon profitable notamment dans le Bas-Rhin et en Lorraine. Nos sièges de cette région et particulièrement Strasbourg et Metz ont fait de nouveaux et sensibles progrès et nous apportent une intéressante contribution.

Nos anciens sièges du Haut-Rhin nous ont également donné satisfaction ; les résultats obtenus par le siège principal de Mulhouse notamment, témoignent de la part importante prise par notre Etablissement dans la vie économique de la région.

Au cours de l'exercice nous avons participé à un certain nombre d'opérations, d'émission et de placement, plus particulièrement à celles qui touchent les intérêts régionaux ; nous avons ainsi donné notre concours à différentes augmentations de capital, notamment :

Manufacture de Machines du Haut-Rhin,
Papeteries J. B. Weibel,
Etablissements Victor Weibel,
Filatures Schwartz & C^{ie} ;

nous avons pris part également à un certain nombre d'émissions d'obligations, parmi lesquelles nous citerons :

Obligations 7% Manufacture de Machines du Haut-Rhin,
» 7% Les Fils de Peugeot Frères.

Nous avons amélioré notre position en Lorraine en incorporant à notre Etablissement l'ancienne Banque Leclair de Thionville ; nous avons ainsi une agence bien outillée et placée en plein centre métallurgique, et nous avons toute raison de penser que nous en tirerons d'heureux résultats.

Le bilan que nous vous présentons cette année reflète l'importance du volume des opérations que nous avons eu à traiter.

Notre portefeuille commercial passe de frs. 101.000.000 à frs. 121.000.000.

Le poste obligations décennales du Trésor Français représente les obligations décennales qui nous ont été remises en 1922 par l'Etat en couverture partielle, sous cette forme, des avances que nous avons dû consentir lors de la valorisation des dépôts.

Nos comptes débiteurs se retrouvent assez sensiblement au même niveau que l'an dernier.

Nous avons acquis de nouveaux immeubles nécessaires à notre exploitation de sorte que leur valeur totale figure au bilan pour frs. 4.103.000,— contre 3.645.000,—.

Au passif nos comptes-courants créditeurs accusent une augmentation de frs. 30.000.000,— environ.

Notre bilan présente en outre de profondes modifications en ce qui concerne la comptabilisation de nos ressources propres.

Nous avons eu l'occasion, en effet, de réaliser les parts de fondateur de la Banque Nationale de Crédit qui figuraient jusqu'ici pour mémoire à notre actif, ce qui a eu pour effet de mettre à la disposition de notre exploitation de nouvelles ressources de trésorerie non négligeables.

Ainsi que nous vous l'avons dit l'an dernier, nos parts de fondateur de la Banque Nationale de Crédit contenaient, et bien au delà, la contre-valeur de la somme de frs. 6.500 000,—, qui figure à l'actif en représentation des intérêts de la valorisation, qui nous restent dus par l'Etat.

Vous savez que nous avons introduit une instance devant le Conseil d'Etat, nos pourparlers amiables n'ayant pu aboutir jusqu'à ce jour.

Nous avons donc, après réalisation de nos parts, affecté une somme de frs. 5.550.000,— à notre fonds de prévoyance déjà doté de fr. 1.000.000,—, afin de former la contrepartie exacte du litige pendant, pour le cas où nos revendications, pourtant indéniablement justifiées, ne recevraient pas satisfaction. Nous avons d'autre part appliqué au poste Réserve supplémentaire la somme de

frs. 10.250,000,— qui forme avec celle de frs. 5.550.000,—, portée au fonds de prévoyance, le prix total de la vente de nos parts Banque Nationale de Crédit, soit frs. 15.800,000,—.

Le solde bénéficiaire de frs. 7.898.554,23 représente donc le résultat net d'exploitation après déduction de tous frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles, et après avoir réservé en outre une somme de frs. 1.000.000,— environ, jugée nécessaire pour couvrir éventuellement les conséquences d'une interprétation fiscale, en ce qui concerne les sommes portées en réserve.

Le bénéfice net étant de	Fr. 7.898.554,23
nous vous proposons la répartition suivante :	
Premier dividende de 4 % sur frs. 50.000.000,—.....	» 2.000.000,—
	Fr. 5.898.554,23
Au Conseil 10 % sur frs. 5.898.554,23	» 589.855,42
Reste une somme de	Fr. 5.308.698,81
à laquelle s'ajoute le report de 1923	» 1.103.588,79
formant un total de	Fr. 6.412.287,60
Deuxième dividende de 6 %	» 3.000.000,—
Solde.....	Fr. 3.412.287,60

Sur cette somme nous vous proposons de prélever Fr. 1.500.000,— pour les porter à la réserve supplémentaire.

Il resterait à reporter Fr. 1.912.287,60

L'ensemble de nos ressources propres c'est-à-dire notre réserve légale, notre réserve supplémentaire, notre fonds de prévoyance et notre report réunis s'élèveraient ainsi à frs. 29.962.287,60 représentant 60% du capital.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende de frs. 125,— par action serait payable le 31 Mars courant, contre remise du coupon N° 27 et sous déduction des impôts.

Conformément aux dispositions de l'art. 17 de nos statuts deux membres de votre Conseil ont été désignés par le sort, comme membres sortants

MM. PAUL CHAMBAUD,
HENRI THIERRY MIEG,

sont rééligibles.

Vous saurez également à nommer deux Commissaires aux Comptes et à fixer leurs émoluments.

Enfin nous vous proposons de ramener à un niveau plus normal et plus conforme au régime généralement adopté, le montant des jetons de présence attribué au Conseil depuis la transformation de notre Société en Société anonyme de droit français; le chiffre de frs. 12.000,— pour l'ensemble du Conseil composé de 13 membres, vous apparaîtra certainement comme devant être révisé.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

- 1° Approbation du bilan que vous avez sous les yeux.
- 2° Approbation du compte de Profits et Pertes et de la répartition que nous venons de vous proposer.
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.
- 4° Election de deux membres du Conseil d'administration.
- 5° Nomination de deux Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.
- 6° Fixation du montant des jetons de présence du Conseil d'administration.

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, en nous nommant, à votre dernière Assemblée générale, Commissaires aux Comptes pour l'examen du bilan de l'exercice 1924.

Nous vous informons, qu'après pointage, nous avons reconnu la parfaite concordance des chiffres d'après lesquels ont été établis les comptes qui vous sont soumis.

En conséquence nous ne pouvons que vous engager à approuver, tels qu'ils vous sont présentés, le bilan et le relevé du compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1924, et à accepter les propositions émises par le Conseil d'administration pour l'attribution des bénéfices de l'année écoulée.

Les Commissaires aux Comptes :

MAX FREY

ROGER FAVRE

BILAN AU 31

DÉCEMBRE 1924

ACTIF			PASSIF		
	FR.	C.		FR.	C.
Caisse et Banque de France	6.006.413	18	Capital	50.000.000	—
Banques	99.320.580	38	Réserve légale	Fr. 5.000.000,—	} 26.550.000 —
Portefeuille Commercial et Bons du Trésor	121.683.477	87	Réserve supplémentaire	» 15.000.000,—	
Portefeuille Titres	8.888.908	29	Fonds de prévoyance	» 6.550.000,—	
Obligations décennales du Trésor français	34.141.840	—	Comptes-courants et Dépôts	311.291.822	39
Coupons	879.280	80	Dépôts à terme	38.774.052	12
Comptes débiteurs Clients, et Trésor français	162.928.528	56	Acceptations à payer	8.163.316	55
Débiteurs par acceptations	8.163.316	55	Dividendes à payer	74.417	91
Immeubles et Propriétés	4.103.241	47	Réescompte	2.259.835	11
			Profits et Pertes { Report 1923	Fr. 1.103.588,79	} 9.002.143 02
			{ Bénéfices nets 1924	» 7.898.554,23	
	<u>446.115.587</u>	<u>10</u>		<u>446.115.587</u>	<u>10</u>

DOIT		PROFITS ET PERTES		AVOIR	
	Fr.	C.		Fr.	C.
Frais généraux	8.437.305	14	Report	1.103.588	79
Solde créditeur	9.002.143	02	Bénéfice brut	16.335.859	37
	<u>17.439.448</u>	<u>16</u>		<u>17.439.448</u>	<u>16</u>

RESOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration et celui des Commissaires aux comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 Décembre 1924 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1924 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus et décharge à tous les membres du Conseil de leur gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 1924.

Elle donne, en tant que de besoin, aux Administrateurs les autorisations prévues par l'art. 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à frs. 125 soit 10⁰/₀, le dividende par action, qui sera mis en paiement le 31 Mars, sous déduction des impôts, contre remise du coupon N° 27.

Troisième Résolution

L'Assemblée réélit MM. PAUL CHAMBAUD et HENRI THIERRY MIEG, membres sortants du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 6 ans; leurs fonctions prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire de 1931 rendant compte de l'exercice 1930.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes Messieurs MAX FREY-COLLARD et ROGER FAVRE avec mission de présenter le rapport sur l'exercice 1925 et avec la faculté d'agir ensemble ou isolément. Elle fixe leur rémunération à frs. 2.000,— pour chacun d'eux.

Cinquième Résolution

L'Assemblée fixe à 100.000 francs le montant des jetons de présence du Conseil d'administration.

